



Agréssion o couteau arme blanche

Par **lilirose56**, le **26/01/2011** à **22:58**

Bonjour,rn J'ai été victime à mon domicile d'un coup d couteau en ouvrant ma porte pensan k c'étais un voisin, l'agresseur un sdf roumain a été interpellé et passera demain apres midi en comparution immédiate o tribunal d gde instance, le procureur ayant décidé de le poursuivre. J souhaiterai savoir si j'aurai le droit à une indemnisation autan morale que physique.Le coup à été porté à 3 cm du coeur, 4 points de sutures?rnrnMerci d'avance!rnrnP.S: le sdf roumain avait déjà été rapatrié dan son pays et interdit d territoire français mais est revenu.Nous locataires de l immeuble l'avions dépanné à manger ainsi que des vêtements....rnActe méchant et injustifié de sa part, moi j lui ai just rendu service par "pitié" ...